



Interlocutrice
Dr. Petra Busch
T +41 31 511 38 40
petra.busch@anq.ch

Aux partenaires contractuels du Contrat
qualité national

- H+ les hôpitaux de Suisse
- santésuisse
- Assurance accidents
- Assurance militaire AM
- Assurance invalidité AI
- Représentant-e-s des cantons
- CDS

Berne, 2 février 2017

PERSPECTIVE 2017 : « INCLUSION DES PARTENAIRES DANS LES ACTIVITES DE L'ANQ »

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer des nouveautés planifiées en 2017 pour les trois domaines dans le cadre des mesures de l'ANQ, ainsi que des travaux présentant un intérêt pour vous en tant que représentant-e d'une organisation partenaire de l'ANQ.

CONSULTATIONS

Domaine des soins aigus : annonce de la consultation sur le concept de publication « Réadmissions potentiellement évitables »

Avec la mise à disposition du nouvel outil SQLape-Monitor, qui a été testé au préalable, les hôpitaux et cliniques peuvent effectuer une analyse différenciée des cas générés par SQLape. Ces analyses de cas individuels constituent une condition requise importante pour contrôler la plausibilité des taux calculés chaque année sur mandat de l'ANQ ; elles permettent également de commenter les résultats en vue de la publication transparente des résultats.

La publication des réadmissions potentiellement évitables est prévue pour le 4^e trimestre 2017. Les réopérations potentiellement évitables ne sont pas encore publiées. Le QA-SQLape rédige actuellement le concept de publication spécifique aux réadmissions potentiellement évitables ; celui-ci devrait être mis à disposition des partenaires de l'ANQ pour consultation au printemps 2017.

Vous trouverez de plus amples informations sur les mesures dans les soins aigus dans [la lettre d'information destinée aux hôpitaux de soins aigus du 31 janvier 2017](#).

Réadaptation : annonce de la consultation sur le concept de publication « Réadaptation, modules 2 et 3 »

En décembre 2016, les cinq rapports comparatifs nationaux des modules 2 et 3 de l'année de collecte 2014 consacrés à la réadaptation (réadaptation musculo-squelettique, réadaptation neurologique, réadaptation cardiaque, réadaptation pulmonaire, autre réadaptation) étaient publiés pour la première fois sous forme chiffrée. Pour l'année de collecte 2015, le comité avait également décidé de publier les rapports comparatifs sous forme chiffrée. La première publication transparente des mesures spécifiques aux modules du secteur de la réadaptation est prévue pour l'année de collecte 2016 et planifiée pour fin 2018. Le concept de base pour cette publication est en cours de finalisation au sein du QA – Réadaptation et la consultation par les partenaires de l'ANQ est prévue au printemps 2017.

Psychiatrie : annonce de la consultation sur le concept d'évaluation et de publication

Au printemps 2015, le QA - Psychiatrie a chargé le groupe d'experts « Discussion méthodologique » de contrôler la méthode d'analyse de l'ajustement au risque utilisée pour l'indicateur « Importance des symptômes ». Les prestataires ont critiqué la méthode d'analyse actuelle, car elle présente des valeurs résiduelles difficilement compréhensibles pour le lecteur en tant que base pour la comparaison entre cliniques.

En collaboration avec le Department of Mathematics and Statistics de l'Université de Berne, un groupe d'experts a discuté la méthode en détails, l'a analysée, a établi une méthode d'évaluation alternative et l'a soumise au QA - Psychiatrie puis au comité de l'ANQ pour adoption. La nouvelle méthode d'évaluation a des effets sur le concept d'évaluation et de publication, ce qui exige une révision appropriée des concepts. La consultation des partenaires de l'ANQ est prévue pour mars/avril 2017.

CONTRAT QUALITÉ NATIONAL

Informations générales

Fin 2016, le comité a décidé que le plan de mesure s'appliquait à partir de 2018 pour une durée indéterminée. Il met ainsi en œuvre de manière cohérente la stratégie « Consolidation et développement des mesures effectuées jusqu'à présent » qu'il avait adoptée en 2015. Les mesures existantes sont toujours évaluées régulièrement et, au besoin, développées. Les nouvelles mesures sont contrôlées sur la base de critères transparents, puis intégrées au plan de mesure dans le cadre d'un processus d'intégration défini. L'ANQ établit au préalable un concept de mise en œuvre ad hoc accompagné d'un calendrier ; ce concept définit par ailleurs les règles pour le financement. Vous trouverez la description du processus d'intégration en annexe. Des informations complètes relatives au catalogue des critères suivront au début de l'été.

Les commissions de l'ANQ et les organisations externes peuvent soumettre des idées et demandes relatives à l'exclusion ou à l'intégration de thèmes de mesure. Les propositions sont évaluées par les commissions sur la base du catalogue des critères et font l'objet d'un vote au sein du comité.

Grâce à cette nouvelle planification évolutive des mesures, l'ANQ peut répondre avec une plus grande souplesse aux défis actuels dans le domaine des mesures de la qualité.

Psychiatrie : mise en œuvre de la mesure nationale de la satisfaction des patient-e-s à partir de l'automne 2017

L'enquête de satisfaction des patientes et patients adultes hospitalisé-e-s en psychiatrie (sans la psychiatrie forensique) fait partie intégrante du plan de mesure de l'ANQ 2016 – 2018. À ce titre, elle sera mise en œuvre à l'échelle nationale à partir de l'automne 2017. En s'appuyant sur ce qui a été réalisé

dans les deux autres domaines, un questionnaire succinct adapté à la psychiatrie comprenant six questions a été conçu et testé dans le cadre de procédures qualitatives et quantitatives dans les trois régions linguistiques de la Suisse.

Dans le cadre de l'introduction de la mesure de la satisfaction des patient-e-s en psychiatrie, des [réunions d'information](#) seront organisées dans toutes les régions linguistiques de Suisse en mars ; les représentant-e-s des cantons et des assurances y seront convié-e-s. Les réunions traiteront les résultats des procédures de test, le concept des mesures de la satisfaction des patient-e-s de l'ANQ ainsi que l'organisation de la mesure. Vous trouverez en annexe le programme ainsi que le lieu de la réunion ; le lien suivant vous permet de vous inscrire https://de.surveymonkey.com/r/INFO_PATZU_PSY

En été 2015, les partenaires de l'ANQ ont approuvé l'introduction de la mesure de la satisfaction des patient-e-s en psychiatrie dans le plan de mesure de l'ANQ, ainsi que le financement proposé d'un montant maximum de 4,30 CHF. Sur la base du calcul des coûts de mise en œuvre, le supplément de taxe spécifique définitif est désormais de 2,90 CHF.

Conformément aux [Principes et modalités de facturation pour les services d'hospitalisation en psychiatrie](#), ce montant peut être appliqué à partir du 01.07.2017 pour deux ans, par le biais d'un supplément de taxe distinct reversé aux cliniques par les agents payeurs en fonction du nombre de sorties de l'hôpital. Ce montant est réparti comme suit : assureurs 45 % : 1.30 CHF, cantons 55 % : 1.60 CHF.

À l'issue de ce financement transitoire, soit à partir du 30.06.2019, les agents payeurs ne paieront plus de suppléments de taxe séparés, la compensation se fera alors au travers des coûts imputables ou des tarifs. À partir du 1^{er} juillet 2017, la contribution des cliniques de psychiatrie à l'ANQ augmentera de 2.90 CHF. Au total, le montant annuel dû par les cliniques psychiatriques à l'ANQ à partir du 1^{er} juillet 2017 est de 9.88 CHF (voir annexe 5a du Contrat qualité national en annexe)

Vous trouverez de plus amples informations sur la mise en œuvre de la mesure de la satisfaction des patient-e-s dans [la lettre d'information destinée aux cliniques psychiatriques du 24 janvier 2017](#).

Médecine somatique aiguë : mise en œuvre du registre national « Chirurgie de la colonne vertébrale »

Les partenaires de l'ANQ ont approuvé l'intégration d'un registre national « Chirurgie de la colonne vertébrale » dans le plan de mesure de l'ANQ en été 2015 ; la mise en œuvre était prévue à partir de 2017.

Suite notamment à des divergences de points de vue sur les plans du contenu et de la mise en œuvre entre le demandeur et les différentes sociétés spécialisées en chirurgie de la colonne vertébrale, ce projet a pris du retard.

L'ANQ est en contact avec les trois sociétés spécialisées. Celles-ci présenteront un concept approprié d'ici le printemps 2017. Les prochaines étapes de la mise en œuvre pourront être planifiées sur cette base, vraisemblablement au cours de l'année 2018. L'ANQ informera de la situation actuelle des travaux en temps voulu.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Réadaptation : révision du questionnaire succinct de l'ANQ sur la satisfaction des patient-e-s

Depuis 2013, la satisfaction des patient-e-s en réadaptation est mesurée à l'aide du questionnaire succinct de l'ANQ, dont le contenu linguistique a été adapté aux conditions de la réadaptation. Comme pour les soins aigus, le questionnaire pour la réadaptation sera soumis à un développement en 2017, y compris des procédures de teste. Le questionnaire succinct développé sera déployé dans l'enquête de routine à partir de 2018.



Vous trouverez de plus amples informations sur les procédures de test planifiées dans [la lettre d'information destinée aux cliniques de réadaptation du 31 janvier 2017](#).

Nous espérons que vous êtes suffisamment informé avec cette vue d'ensemble des activités en cours ; nous nous tenons volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions.

Meilleures salutations,
ANQ

Dr Petra Busch
Directrice

Annexe : - Plan de mesure de l'ANQ à partir de 2018 : Descriptif de processus - thèmes de mesure
- Annexe 5a Suppléments des assurances et cantons à l'attention des cliniques psychiatriques et contributions des cliniques psychiatriques à l'ANQ